



VALMOREL La concession des remontées mécaniques prolongée jusqu'en 2052, investissements à la clef

La communauté de communes des vallées d'Aigueblanche avait dénoncé la Délégation de service public qui la liait à Domaine skiable de Valmorel, pour en resigner une avec le même opérateur. Hier soir, en présence de Jean-Michel Vorger (maire des Avanchers) et Antoine Bellet (directeur de DSV), les deux présidents, Jean-François Blas et André Pointet ont paraphé la nouvelle concession qui les lie jusqu'en 2052. Celle-ci marque une nette accélération des investissements de modernisation du domaine skiable, surtout sur les cinq ans à venir (enneigeurs sur Valmorel et Doucy, remplacements de l'historique télésiège du Mottet et du double télésiège Biollenne/Arnouillaz, rénovation du télébourg, extension de pistes...). En contrepartie, la CCVA et la commune des Avanchers-Valmorel font le maximum auprès des propriétaires pour remettre dans le circuit 8 000 lits froids des 15 000 que compte la station, et lancent un vaste plan de constructions immobilières. Photo Le DL/J.F.C.